

Lettre complémentaire au rapport alternatif de la Coalition canadienne pour les droits des enfants*

1er juillet 2020 ("Fête du Canada")

Aux membres du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies,

Le rapport alternatif ci-joint "Comblent les lacunes par un changement systémique : Mettre en œuvre les droits de l'enfant au Canada " a été initialement soumis par la Coalition canadienne pour les droits des enfants (CCDE) le 1er mars 2020. Depuis, l'expérience du Canada avec Covid-19 confirme le constat de lacunes systémiques majeures dans la protection des droits de l'enfant. En plus d'exposer ces lacunes, elle révèle les impacts négatifs et les coûts élevés pour les enfants et la société. Pour l'avenir, elle s'ajoute aux preuves déjà convaincantes du rapport selon lesquelles la mise en œuvre des droits de l'enfant permettrait au système de gouvernance fédéraliste du Canada de mieux fonctionner pour les enfants, les familles et les communautés de tout le pays.

Il est important de reconnaître l'ampleur de la réponse du gouvernement à la pandémie, qui n'a pas de son pareil dans l'histoire récente du Canada. Les efforts déployés pour atténuer l'impact économique sur les familles, y compris une subvention et une prestation salariale d'urgence, et une augmentation temporaire des paiements de la Prestation canadienne pour enfants (PCE), ont été extrêmement importants pour préserver le bien-être des enfants à court et à moyen terme. Nous reconnaissons le service des travailleurs de première ligne et des travailleurs d'urgence, dont beaucoup ont mis leur santé en danger pour offrir aux familles un certain sentiment de sécurité en période d'incertitude. De nombreuses organisations membres de notre coalition font partie de ces champions de première ligne pour les enfants et les familles. En tant que coalition, nous reconnaissons la pression exercée sur ces organisations, qui s'engagent dans le type de surveillance des droits de l'enfant par la société civile, comme le fait notre coalition, sur une base entièrement bénévole. En cette période de profonde incertitude économique, la pertinence d'un investissement gouvernemental à long terme dans des mécanismes visant à promouvoir la responsabilité et l'attention pour les droits de l'enfant est évidente.

Bien que les gouvernements canadiens aient fait des efforts pour répondre à la crise actuelle avec les outils dont ils disposent, la qualité de ces outils reste préoccupante. Les responsables ont été confrontés à une série infinie de décisions concernant l'intensification, l'élargissement, l'assouplissement ou l'ajustement des efforts d'atténuation de la pandémie. Les droits de l'enfant n'ont pas été correctement pris en compte dans ces moments, comme ils auraient pu l'être si davantage de gouvernements canadiens avaient précédemment adopté des évaluations de l'impact sur les droits de l'enfant (voir la section 1.B.1. de notre rapport). Lorsqu'il s'agit de services mandatés par les provinces, comme l'éducation et la protection de l'enfance, les réponses varient d'une juridiction à l'autre - un autre thème commun à notre rapport qui pourrait être abordé par un organisme de coordination fédéral tel qu'un commissaire national à l'enfance et à la jeunesse (voir les sections 1.B.2.a et 1.E.). Dans tous les domaines, les enfants du Canada auraient été mieux placés pour répondre à cette pandémie si les observations finales précédentes du Comité avaient été correctement prises en compte (section 1.A.).

Alors que les impacts de COVID-19 concerneront, en fin de compte, tous les articles de la Convention, nous attirons votre attention sur certaines des préoccupations les plus pressantes qui émergent des premiers stades de la pandémie au Canada :

- L'interruption de la scolarité publique dans la plupart des provinces et territoires et la transition incohérente vers l'apprentissage à distance représentent une menace sans précédent pour le droit à l'éducation, en particulier en ce qui concerne les enfants handicapés (voir les sections 8.A. " Systèmes éducatifs " et 7.G. " Enfants handicapés ") ;
- L'impact disproportionné de COVID-19, dans les communautés racialisées au Canada, est une question de droits de l'enfant qui trouve des échos familiers dans notre rapport, et, en particulier, dans la section 9 " Mesures spéciales " ;
- Les rapports faisant état d'une baisse des normes de prise en charge et d'un manque de contrôle adéquat des enfants placés dans des structures alternatives confèrent une importance supplémentaire à l'analyse et aux recommandations de la section 6.A. " Protection de l'enfance " ;
- L'impact émotionnel de la pandémie sur les enfants, qui va du sentiment d'isolement par rapport aux soutiens sociaux à la perte d'un être cher à cause de la COVID-19, exacerbe encore plus nos préoccupations quant au système de soutien psychosocial disponible pour les jeunes, comme détaillé dans la section 7.F. " Santé mentale " ;
- Si l'action gouvernementale a permis d'atténuer les pires effets économiques immédiats de la pandémie, les effets à long terme sur le développement des enfants et des jeunes restent très préoccupants (sections 7.A. " Pauvreté des enfants ", 7.B. " Sécurité alimentaire " et 7.C. " Déterminants sociaux de la santé ") ;
- L'offre fragmentée et inéquitable de soins à la petite enfance, sans gouvernance ni responsabilisation adéquates, n'a pas pu répondre aux besoins des enfants et des travailleurs essentiels pendant la crise et constitue un facteur majeur du chômage disproportionné des femmes (section 6.B. " Développement de la petite enfance " et les plans " Des soins abordables pour tous " avant et après COVID) ;
- Si l'octroi de fonds supplémentaires à Jeunesse, J'écoute est utile pour remédier à la vulnérabilité accrue des enfants piégés dans des foyers qui ne sont pas sûrs, il s'agit d'une solution de fortune pour lutter contre la violence à l'égard des enfants, tandis que le retard inutile dans la mise en œuvre des modifications du droit de la famille, cité comme un progrès dans le rapport, soulève des questions quant à la priorité accordée à l'intérêt supérieur des enfants (sections 5.A. " Élimination de toutes les formes de violence à l'égard des enfants " et 2.B. " Intérêt supérieur de l'enfant ").
- En relation avec les points ci-dessus, les risques pour les droits de l'enfant sont encore exacerbés par les mesures d'austérité prévues par le gouvernement, y compris les coupures dans les systèmes de services sociaux déjà compromis (section 1.C. " Allocation des ressources/ budgétisation ").

Nous avons choisi le titre "Comblers les lacunes par le changement systémique", car trop d'enfants et de jeunes passaient à travers les mailles du filet avant la pandémie. À l'avenir, les gouvernements canadiens ne pourront plus se contenter de dire que le système actuel fonctionne suffisamment bien. En tant que résident d'une communauté urbaine marginalisée et durement touchée par le COVID-19, " l'expérience du virus dans [notre quartier] n'est qu'un prolongement de l'expérience quotidienne de la vie dans [notre quartier] ". Si quelque chose de bon peut sortir de cette pandémie, que ce soit un Canada qui promeut et protège les droits de manière égale et pour tous.

Nous vous remercions à nouveau de l'attention que vous porterez à ce rapport alternatif.

Sincèrement,

Le conseil d'administration et la Coalition canadienne pour les droits des enfants

Robyn Aaron

Daniella Bendo

Candace H. Blake

Kate Butler

Emily Chan

Terence Hamilton

Helesia Luke

Hala Mreiwed

Michael Saini

Kathy Vandergrift

Ashley Vandermorris

Laura Wright

*Veuillez noter qu'un service de traduction a été utilisé pour cette pièce. Contactez-nous si vous avez des corrections: info@rightsofchildren.ca